

872-2024-1232

NOTE DE SERVICE

- DESTINATAIRES :** Fournisseurs de soins de santé participant au Programme provincial de dépistage antigénique
- EXPÉDITEURS :** Médecin hygiéniste en chef et Division des programmes de santé et de la prestation des services
- DATE :** 1^{er} octobre 2024
- OBJET :** Mises à jour sur l'admissibilité au test de dépistage et traitement contre la COVID-19 pour la saison des virus respiratoires de l'automne 2024-2025

La présente vise à :

1. vous mettre à jour sur les secteurs qui peuvent continuer à avoir accès aux tests antigéniques rapides par le Portail d'approvisionnement en EPI;
2. indiquer les nouvelles conditions d'admissibilité au test de dépistage de la COVID-19 pour la saison des virus respiratoires de l'automne 2024-2025.

Sur avis du médecin hygiéniste en chef, qui préconise une approche « tester pour traiter », les critères d'admissibilité aux tests de dépistage de la COVID-19 (notamment les tests antigéniques rapides et les tests PCR) seront mis à jour pour concorder avec les critères d'admissibilité au traitement de la COVID-19. Dès aujourd'hui, les tests de dépistage de la COVID-19 financés par des fonds publics ne devraient être accessibles qu'aux personnes suivantes :

1. Les Ontariennes et Ontariens admissibles au traitement contre la COVID-19 (c'est-à-dire les personnes symptomatiques qui sont immunodéprimées ou âgées de 65 ans ou plus, ou celles dont l'état de santé est très risqué).
2. Les personnes vivant dans des milieux à haut risque et dans certains logements-foyers (y compris les foyers de soins de longue durée) et d'autres populations particulières, afin de mieux prévenir et gérer les éclosions.

De plus amples renseignements sur l'admissibilité et l'accès au test de dépistage de la COVID-19 sont fournis à l'adresse <https://www.ontario.ca/fr/page/depistage-et-traitement-de-la-covid-19>.

Les foyers de soins de longue durée et certains logements-foyers peuvent également commander des tests antigéniques rapides pour aider à prévenir et à gérer les éclosions, conformément aux [directives provinciales pertinentes](#) ou à la discrétion du personnel des bureaux de santé publique.

La commande des tests antigéniques pour les partenaires admissibles du système de santé continuera à se faire par le truchement du [Portail d'approvisionnement en EPI](#). Pour obtenir de l'aide afin de créer un compte ou d'accéder à un compte qui existe déjà, ou pour toute question concernant des commandes et des expéditions, veuillez écrire à Scs.Supplies@supplyontario.ca. Veuillez noter que la distribution de tests antigéniques rapides gratuits dans le cadre de ce programme est faite sur une base volontaire et ne sera pas remboursée par le gouvernement de l'Ontario, et que les tests antigéniques rapides commandés sur le portail d'approvisionnement en EPI, s'ils sont distribués, doivent l'être gratuitement.

Cordialement,



Patrick Dicerni
Sous-ministre adjoint



D^r Kieran Moore
Médecin hygiéniste en chef

c.c.

D^{re} Fiona Kouyoumdjian, médecin hygiéniste en chef adjointe, ministère de la Santé
D^r Daniel Warshafsky, médecin hygiéniste en chef adjoint, ministère de la Santé
Lilly Whitham, directrice intérimaire, Direction des laboratoires et des services diagnostiques, ministère de la Santé
Angie Wong, directrice, Direction des politiques et des stratégies relatives aux programmes de médicaments, ministère de la Santé
Jackie Korecki, directrice générale des opérations relatives à la chaîne d'approvisionnement, ApprovisiOntario
Michele Henry, directrice opérationnelle, réseau provincial de diagnostic, Santé Ontario